

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhession@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. 05 22 20 49 45 (LG) - Fax. 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-656330

87099

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 5098

Société : RAM CIE

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ADEERAHM Abdellah

Date de naissance : 19/05/1950

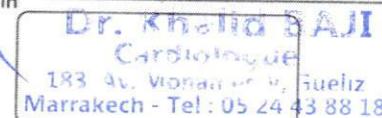
Adresse : Ferme Zaim IDRISSI, Douar BOUCHARET TARGA Marrakech

Tél. : 06 73 779 281

Total des frais engagés : 1181,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29 SEP. 2021

Nom et prénom du malade : ABDEERAHM Abdellah

Age : 71 ans

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 SEP. 2021	CD + ECG	1	300,00	INPI 071017347 دكتور الاجي خالد Dr. Khalid BAJI Cardiologue 183 Av. Viala-Mr. Gueliz Marrakech - Tel: 0524 43 88 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SIDI DAOUD Dr. EL OULDANI Aicha 124. Oouar Sidi Daoud Marrakech Tel/Fax: 05 24 34 82 17	29/09/21	881,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433582
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Dr. BAJI Khalid

Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nice

ICE : 0016701980051

الدكتور الباقي خالد

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين
خريج كلية الطب بنين بفرنسا

IP : 071017347

mercredi 29 septembre 2021

مراكش ، في Marrakech, le

Mr ABDERRAHIM ABDELLAH

98,50 1 - COSYREL 5/5
316,00 2 - PLAVIX 75
27,70 3 - CARDIOASPIRINE
254,00 4 - NOLIP 20
46,70x2 5 - CORVASAL
91,90 6 - PANTOPRAZOL 20 GT

QSP : UN MO

14010058

6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV. 98.10 DH

Servier Maroc - Casablanca

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca

Plavix 75 mg . cp pel b 28
P.P.V : 316,00 DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

9

6 118001 080335

6 118001 080335

881,50

254,00

91,90

ROUP

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâ Casablanca

Corvasal 2 mg . cp b 30

P.P.V : 46,70 DH

anofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,

Ain sebâ Casablanca

orvasal 2 mg . cp b 30

P.V. : 46,70 DH

HARMACIE SIDY
Dr. EL OUDJAMI Aicha
124 Douar Sidi Aicha
Marrakech
T. Tel. 05 24 43 88 18

الباقي خالد
Dr. Khalid
Fardina
183, Av. Mohamed V - Guéliz - Marrakech - Tel. 05 24 43 88 18

ABDERRAHIM
ABDELLAH
13227/08
19.05.1950 Masculin
71 ans
..... cm / 73 kg
120/68 mmHg

FC 71/min Axes :
Intervalles P 49 °
RR 847 ms QRS 41 °
P 120 ms T 81 °
PR 180 ms P (II) 0.12 mV
QRS 68 ms S (V1) - mV
QT 350 ms R (V5) 0.20 mV
QTC 380 ms Sokol. 0.42 mV
(Bazett)

